



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 07 mars , à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Pauline ASTOLFI.

Les membres présents du CM sont: Mme Pauline Astolfi, Mr Jean-Michel Geoffroy, Mme Sandrine Gauthiez, Mr Cédric François, Mr David Le Budet, Mme Honorine Pierson, Mr Thierry De Marrez.

Les membres excusés donnant pouvoir sont : Mme Jeanne-Marie Amat donne pouvoir à Mme Pauline Astolfi.

Madame Honorine Pierson a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2023 a été adopté.

Boulangerie :

Le projet épicerie n'ayant pas été retenu, madame le Maire fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu avec la boulangerie Renaud . Il a été évoqué toutes les possibilités de reprise de la boulangerie de la commune . Elle explique le potentiel de l'emplacement du bâtiment avec logement et des consommateurs. Autre avantage : le fait qu'un emploi puisse être proposé à un habitant de la commune . De multiples possibilités de fonctionnement ont été évoquées (machine à pains, vente et dépôt de pains, boulangerie artisanale ...) avec des évolutions possibles également dans la durée. Dans un premier temps , une ligne de vente pourrait être mise en place avec baguettes, viennoiseries et commande de produits spéciaux . Dans un deuxième temps , fabrication artisanale sur place . Il y aurait 4 emplois à terme.

Un rdv de visite des locaux est prévu le 14 mars .

Un rafraîchissement du local de vente peut être fait pour ouvrir au plus vite . Selon le projet , d'autres travaux pourraient être envisagés.

Les négociations sont possibles .

La boulangerie de Dannevoux n'a pas souhaité venir .

Mr et Mme LECLERC sont dans le logement du haut jusqu'au 16/04.

Travaux ancienne Poste :

Les travaux ont débuté.

Un devis fenêtres est globalisé avec l'ancienne gendarmerie et la salle de billard .



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

La rénovation de la salle de bain : Carrelage + meuble salle de bain ne sont pas subventionnés. La porte qui vient sur l'extérieur (avec 3 marches) est abîmée et non fonctionnelle . Le coût de celle-ci est de 2500€ . Le conseil accepte de remplacer cette porte qui apportera de la luminosité et une plus-value au bâtiment. Un devis va être demandé aux entreprises STEINER ET BOUCHAUD. Il est rappelé que le loyer précédent était de 350€ (derniers locataires anciens) . Les logements neufs et bien isolés de la mairie 120m² sans jardin à l'étage ont un loyer de 600€. Le conseil se met d'accord pour un loyer qui sera donc de 500€.

Recrutement employé communal :

Benoît RENEUX , partant en retraite à la fin du mois de mai 2024 , monsieur Benoît CHARPENTIER a postulé sur son poste . Il a 20 ans d'expérience, 42 ans. Il habite Varennes. Il quitte le Département (employeur) car il a des astreintes, WE... il veut des horaires fixes et travailler au même endroit. Il ne veut pas de perte de salaire .

Madame le Maire a entamé une négociation pour un début de contrat au 1er mai 2024 afin que monsieur RENEUX présente toutes les tâches à réaliser et consignes sur la commune à monsieur CHARPENTIER. Il travaillera tous les jours et propose de faire plus d'heures l'été et avant certains événements en récupérant des heures l'hiver . Faut-il prévoir l'achat d'une pointeuse ? Une pointeuse nomade coûte 17€/mois. Les horaires proposées sont de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h . Pour connaître les tâches d'un employé communal , il existe une fiche de poste . Madame le Maire demande aux conseillers quelles tâches sont à favoriser ? Nettoyage des caniveaux , distribution du journal (celle-ci se ferait à vélo?), petits travaux ...

M Geoffroy n'accepte pas l'embauche d'un employé communal. Il aurait voulu des devis d'entreprises extérieures pour l'entretien de la commune. Madame le Maire précise que les devis auraient été demandés s'il n'y avait personne correspondant au poste (échanges du dernier Conseil municipal) .

Feux pédagogiques :

Suite à la réflexion pour sécuriser la rue Raymond Poincaré , et dans le but de faire ralentir la circulation sur cet axe , un devis sur des feux pédagogiques a été demandé . Madame le Maire distribue des plans et explique les règles en la matière . Ils ne doivent pas être positionnés devant un carrefour pour ne pas être confondus avec un vrai feu. Il est interdit de les mettre à moins de 30 m d'un carrefour, pas 2 sur la même ligne, il doit y avoir 150 m entre 2 feux et avant un virage, avant ou après un passage piéton.

L'idée de départ dans le devis est 4 feux : 17000€ version panneau solaire subventionné à 80%. Les autres versions sont branchées sur les lampadaires mais étant donné que l'on coupe l'éclairage la nuit cela ne chargera pas les batteries, l'été va poser problème. (coût 3440€/feu)

Les radars ne font pas ralentir . Le but est de faire ralentir les deux entrées de village.

Les conseillers favorables pour les feux sont M GEOFFROY, MME GAUTHIEZ, M DEMARREZ, MME le Maire . Les conseillers favorables aux radars sont M FRANCOIS et MME PIERSON. S'abstient M LEBUDET . Les conseillers ont une réflexion sur la localisation des feux et demandent qu' un conseil soit pris auprès de la personne ressource sur les feux pédagogiques (Ok à l'unanimité).



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN ARGONNE

Bouches incendies:

L'entreprise DROUET a terminé les travaux sur les bouches à incendies. Le poteau, rue d'Espagne , sera refait gratuitement. 5 bornes sont opérationnelles.
M LEBUDET est convoqué à une réunion au SDIS sur la sécurité.
M GEOFFROY demande si la mise aux normes couvre la rue de la Pierreuse .
Un bilan pourra être demandé au SDIS pour la couverture de la commune , car il y a une bouche devant le château d'eau qui a un souci de débit .

Eglise :

L'entreprise SOHIER est en train de finir un chantier à Sedan, et interviendra ensuite sur le toit de l'église dans 3 semaines.
Le dossier pour la fondation du patrimoine a été déposé . Cela permettra à chaque habitant de faire un don (déductible des impôts , aussi pour les entreprises) . Une ou deux visites sont prévues avec madame AMAT cet été .
Une fois que l'église sera hors d'eau , le Conseil fera une visite de fin de chantier .

Arbres:

L'arbre de la Liberté est tombé pendant la dernière tempête et a été déblayé par monsieur RENEUX. Suite à l'intervention de l'entreprise ARTOPIA dans la parcelle privée de sapins scolytés , madame LEFEVRE, possédant une résidence secondaire sur la commune, a fait une réclamation demandant que toute la parcelle soit enlevée.
M FRANCOIS demande quels sont les propriétaires riverains du chemin de la Pissotte . En effet, le chemin a été entretenu par l'entreprise aux frais de la commune. Il serait bon de faire un rappel .
M GEOFFROY informe que sur la route de Varennes , les arbres sont dans les fils et à 1.50m du sol . L'entreprise ARTOPIA sera recontactée .

Presbytère:

L'ancienne salle paroissiale s'écroulait. Il n'y a pas de fondation, la sécheresse a créé des fissures . La porte de gauche a été condamnée avec des agglos . La salle est réutilisable pour le chemin de croix prochain. La fenêtre sera changée ensuite. Peut-être faut-il prévoir les réunions à la bibliothèque?

Projet parcelle 41 (post scolyte):

Sur cette parcelle, au bout de 3 ans et demi ,la tentative de régénération naturelle ne fonctionne pas car la pression animalière est trop forte .
Natacha Equille, nouvelle responsable ONF, a un projet pour la forêt. Dans le cadre d'une parcelle à reconstituer car post scolyte, une aide au projet de plantation, chênes chevelus très résistants + tilleuls + arbres mellifères peut être demandée (FRANCE relance 2030) . Un entretien est prévu au début, pour préparer le terrain, puis le cloisonnement de la parcelle et enfin la plantation. L'ONF est optimiste quant à la pousse.



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

Madame le Maire rappelle la vente de bois pour 180000€ cette année.

Coût du projet :

Grillage avec entretien tous les ans: 40000€ , subventionné à 50%

1500 Plans (à vérifier) + pose : 56 000€, subventionné à 60 à 80 %

Travail préparatoire 15000€

Maîtrise d'oeuvre 10 000€, subventionné à 60 -80%

Donc 90000€ au plus fort , subventionné à 70% . Il faudra faire des appels d'offres .

Il y a une obligation de résultat : pourcentage de pousse au bout de 5 ans à atteindre. S'il n'est pas atteint, une subvention supplémentaire sera versée pour atteindre l'objectif.

M WANDLAINCOURT n'est pas spécialisé pour monter le dossier ,donc il sera fait appel à une personne compétente (procédure de marché public) .

M GEOFFROY fait remarquer que cela représente 10 hectares en moins pour la chasse.

L'étude de ce projet coûte 1800€. Le dossier pourrait être déposé en mai . Tout dépendra des subventions.

Concernant la parcelle 39 : 1.02Ha post-scolyte : Madame le Maire explique que l'on peut l'inclure aussi dans le projet de la parcelle 41 ou faire un autre projet , projet utile pour le climat , projet original , pilote, innovant à réfléchir. Le cloisonnement devra être réalisé dans les deux cas.

Le projet serait de faire une parcelle d'essai avec des essences originales, utiles, de faire une parcelle laboratoire. Cela pourrait s'allier avec le projet sur la cabane de chasse pédagogique (pelouse calcaire) engagé avec M FROMENT. Des panneaux explicatifs pourraient être posés sur le grillage .

Le projet dépendra des subventions possibles. Le Conseil demande le chiffrage de l'opération.

Sur le chemin de la Grande Fontaine, les traverses en béton sont évitées par les véhicules , ce qui abîme le chemin . Un enrochement est prévu afin d'y pallier.

Subventions aux associations:

Les associations ont déposé leur demande pour le 15 février 2024 et sont examinées :

USAM handball Varennes :le dossier est complet (180 000€/année 300 licenciés). Un jeune de MONTFAUCON. Donc 25€.

Loups de Damvillers tennis de table :le dossier est incomplet et aucune personne de Montfaucon. 0€

ADMR : le dossier est complet (669 000€dépense, 641 000€ recettes. CODECOM donne 2600€.) 6 personnes en bénéficient sur Montfaucon. Donc 150€.

Montfaucon de France nationale : a fait un courrier ne demandant rien car ils utilisent le budget de l'année précédente. 0€

DOJO : le dossier est complet. Donc 600€ .

Foot FC Varennes :le dossier est complet. Il y a 4 enfants . Donc 100€.

Ecole de la tour : le dossier est complet. Donc 600 € .

Sapeurs pompiers : le dossier est complet. Ils veulent ouvrir une section jeunes sapeurs pompiers pour développer le territoire. Donc 600€.

Fédération meusienne andré maginot : le dossier est incomplet. 0€



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

Permanence bureau de vote 9 juin:

8h/10h : Sandrine GAUTHIEZ – Pauline ASTOLFI- Cédric FRANCOIS
10h/12h : Honorine PIERSON – Jean Michel GEOFFROY– Sandrine GAUTHIEZ
12h/14h : David LE BUDET – Thierry DEMARREZ– Francis SCHOCH
14h/16h : Jean Michel GEOFFROY – Cédric FRANCOIS - Jeanne Marie AMAT
16h/18h : Thierry DEMARREZ – Pauline ASTOLFI – Hubert LERICHE.

Toute idée de fabrication de panneaux électoraux est la bienvenue !

Questions diverses :

Le prochain Faucon Le Sache est en écriture , avis est pris quant à la rédaction sur la boulangerie et le départ en retraite des boulangers.

Une question est posée sur le chemin qui est dans le prolongement de la rue St Pierre qui est impraticable . Le tas de fumier est dans le chemin . Doit-on poser des limites et quel est l'entretien à faire (cailloux ?)

Le dossier permis de construire qui avait fait l'objet d'une délibération a été refusé pour la 2^{ème} fois , les demandeurs choisissent une autre option .

La Commission de fleurissement se tiendra le 26 mars 2024 à 20h.

Devant chez Mr SCHOCH, un camion a fait un gros dégât sur l'accotement . M GEOFFROY a posé des rubalises pour avertir d'un danger . Des solutions sont proposées comme la pose de remblais par l'employé communal .

M ORSATO a fait une réclamation quant au trottoir qui se détériore depuis le changement de compteur d'eau . M LEBUDET fait le même constat . Le secrétariat avertira le SIAEP .

Fin de la séance : 22h08.